

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-neuf heures, s'est réuni, au gymnase municipal de Gouvieux le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 19 mars 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de membres présents	16
Nombre de membres ayant pouvoir	8

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFBVRE, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Guy HARLE D'OPHOVE à Manoëlle MARTIN, Nathalie LEBAS à Manoëlle MARTIN, Denis PYPE à Manoëlle MARTIN, Thibault HUMBERT à Daniel DRAY, Arnaud DUMONTIER à Nicole COLIN, Nicole LADURELLE à Patrice MARCHAND, Daniel DESSE à Jacques RENAUD, Thierry BOCHOT à Yves CHERON.

Etaient absents : Daniel FROMENT, James PASS, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs. Chaque membre du Bureau se présente au cours d'un tour de table.

Monsieur MARCHAND indique que certains élus absents ce jour ont été induits en erreur par les annulations et reprogrammations des réunions du Bureau et du Comité syndical.

Il relate que, malgré la reconstitution tardive des instances, il avait l'objectif de doter le Parc d'un budget avant le 15 avril, comme demandé par l'Etat. Il explique que, pour cela, il était impossible de respecter à la lettre les statuts, en particulier le délai des 15 jours entre la tenue du Bureau et celle du Comité syndical et le délai des 15 jours francs entre l'envoi de la convocation et la tenue de la réunion. Il concède qu'il y avait 15 jours entre la convocation et la réunion et non 15 jours francs (13 jours francs en réalité) mais qu'il avait estimé que cela ne soulèverait pas d'opposition.

Il rapporte que le Maire de Lamorlaye a contesté ce délai.

Monsieur MARCHAND signale qu'il aurait pu invoquer un cas d'urgence, comme pour les Conseils municipaux, mais qu'il a préféré décaler toutes les réunions.

Puis, Monsieur MARCHAND indique qu'il souhaite dire quelques mots sur la gouvernance du Parc.

Il réfute deux affirmations qu'il a pu entendre, à savoir le favoritisme et l'autoritarisme.

Il affirme que le Bureau n'a jamais fait de différence entre les communes, entre les grandes et les petites communes, les communes de l'Oise et celles du Val d'Oise. Il observe que des communes présentent plus de projets et sollicitent le Parc en conséquence mais que ce dernier ne favorise pas certaines communes au détriment d'autres.

Par ailleurs, il réfute tout autoritarisme. Il prend à témoin les anciens membres du Bureau en affirmant que chacun s'exprime librement et qu'il prend en compte tous les points de vue.

Il souhaite que le rôle des commissions soit renforcé, en étant au cœur des idées et des débats. Il pense, par exemple, que les présidents de commission pourraient rapporter leurs projets.

Il estime aussi que le Bureau pourrait débattre de points d'amélioration et cite quelques idées : mieux organiser la remontée des problématiques des Maires dont on pourrait se servir pour imaginer des programmes, se pencher sur les participations financières des communes aux opérations, faire une évaluation des travaux du Bureau voire du Comité syndical, sur la base de questionnaires (qualité des documents, des présentations, des débats...). Il cite le sondage qui a été réalisé sur le magazine du Parc « Soyons Parc », à la demande de Guy Harle d'Ophove, en rapportant que les résultats sont très intéressants et qu'ils feront l'objet d'une présentation et d'un échange en Bureau.

Il relate qu'il a participé avec les autres Présidents de Parcs de la Région Ile-de-France à une présentation des PNR devant les membres de la Commission « Agriculture et ruralité » de la Région et que, le 8 avril prochain, il va intervenir à un atelier d'un Webinaire organisé par la Fédération des PNR sur la pollution lumineuse.

Il informe enfin qu'il va rencontrer l'AP3F début mai, à la demande du Président d'AP3F.

Puis, Monsieur MARCHAND propose de passer à l'ordre du jour.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2021

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

3 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur MARCHAND indique que ce projet de règlement intérieur figurait dans les annexes du projet de Charte qui a été soumis à l'approbation des communes, Régions et Départements mais qui peut faire l'objet de modifications et qui doit être approuvé par le Comité syndical.

Il rappelle que le Bureau étudie tous les dossiers présentés au Comité syndical.

Il observe que, dans le règlement intérieur, il est prévu une commission avis qui se compose des membres du Bureau mais qui peut se réunir en urgence et sans le quorum si le Parc est amené à devoir rendre des avis dans des délais très courts.

Il rappelle que les Présidents de commission peuvent être des délégués titulaires ou suppléants.

Enfin, il propose d'ajouter un paragraphe sur la possibilité de tenir les réunions en visioconférence ; ce que le Bureau valide.

Madame MARTIN, Vice-Présidente de la Région des Hauts-de-France, remarque que le nom de Région Picardie est parfois resté dans le texte.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres observations et s'il peut proposer ainsi ce règlement intérieur.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

4 - DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Monsieur MARCHAND propose de reconduire la même délégation de pouvoirs au Bureau que lors de la dernière mandature.

Il précise qu'il rend évidemment toujours compte des décisions du Bureau au Comité syndical.

Il demande s'il y a des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de présenter ce texte au Comité syndical.

5 - DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND propose, de même, de reconduire la même délégation de pouvoirs au Président que lors de la dernière mandature.

Il explique qu'on peut se poser la question de savoir s'il faut donner au Président la possibilité de déposer un recours en justice ; mais il l'estime nécessaire d'une part, parce que le Parc peut être pris par les délais sans pouvoir réunir, dans les formes, le Bureau et que, d'autre part, il peut toujours, après avis du Bureau, retirer son recours.

Il demande s'il y a des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de présenter ce texte au Comité syndical.

6 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc a des représentants dans un certain nombre d'organismes extérieurs et que la réinstallation du Comité syndical nécessite de renouveler les délibérations.

Il demande s'il y a des volontaires parmi les membres du Bureau, sachant que ces désignations doivent se faire en Comité syndical.

Un appel à candidature est effectué :

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France : pas de candidat déclaré
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Val d'Oise : Monsieur RENAUD, Maire Châtenay-en-France et Madame LAMOTTE, Maire-Adjointe d'Asnières-sur-Oise, souhaiteraient pouvoir poursuivre leur mandat

- Commission régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) en Hauts-de-France : les membres du Bureau suggèrent la candidature de Monsieur CHERON, Maire-Adjoint de Ver-sur-Launette,
- CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer : Monsieur DAGONET, Maire de Béthemont-la-Forêt, propose sa candidature
- CLE du SAGE Oise Arronde : il est observé que Monsieur PASS, Maire-Adjoint de Pontpoint, est un élu du Bureau concerné par le périmètre
- CLE du SAGE de la Nonette : Monsieur CHERON propose sa candidature
- Comité régional de la biodiversité Ile-de-France : Monsieur BOUCHEZ, Maire de Mours, propose sa candidature
- Comité régional de la biodiversité Hauts-de-France : Monsieur CHERON propose sa candidature
- Commission régionale de la forêt et du bois en Ile-de-France : pas de candidat déclaré
- Commission régionale de la forêt et du bois en Hauts-de-France : pas de candidat déclaré
- Conseil d'administration du Comité départemental du tourisme du Val d'Oise : il est suggéré de proposer ce mandat au futur Président de la Commission tourisme
- ANCT Val d'Oise : pas de candidat déclaré
- ADICO : Monsieur DRAY, Maire de La Chapelle-en-serval, est candidat

Monsieur MARCHAND propose de poursuivre les investigations en vue du Comité syndical.

7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc est représenté dans le Comité de programmation LEADER par 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, que le Comité syndical devra nommer.

Il ajoute que lors de sa séance de réinstallation, le Comité de programmation élira son Président que le Parc devra proposer.

Sylvie CAPRON insiste sur l'urgence à remettre en place cette instance car des dossiers de demande de subvention sont en souffrance.

Monsieur DRAY indique qu'il a déjà suivi ce programme pour le compte de la Communauté de communes et qu'il est à la disposition du Parc.

Monsieur MARCHAND observe que, lors de la dernière mandature, c'était le Président de la Commission Activités des entreprises qui présidait le programme.

Il suggère de poursuivre les investigations en vue de susciter, le cas échéant, des candidatures au Comité syndical et propose de passer au débat d'orientations budgétaires.

8 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Monsieur MARCHAND explique que, sur un plan formel, le Parc doit tenir un débat d'orientations budgétaires mais celui-ci, en réalité, ne présente guère d'intérêt.

Il indique qu'en effet le Parc n'a aucune marge de manœuvre en ce qui concerne les recettes puisque les recettes des Régions, de l'Etat et des Départements sont connues et que la cotisation des communes et son évolution sont fixées dans les statuts.

Il rappelle que la Région Ile-de-France a décidé de prendre à sa charge les cotisations et subventions du Département du Val d'Oise.

Il ajoute, d'autre part, que les dépenses de fonctionnement sont, elles aussi, très encadrées puisque le personnel est fixé dans la Charte (17 personnes + 3) ainsi que, le cas échéant, en fonction des financements supplémentaires obtenus (postes à durée déterminée : LEADER, Natura 2000, COTTRI...),.

Il rappelle le cadre de la politique salariale mise en place, à savoir le recrutement qui se fait par un cabinet, qui permet d'être à l'abri des pressions, et une grille salariale identique pour les contractuels et les fonctionnaires, chaque salarié étant libre de son statut.

Monsieur MANSOUX, Maire de Luzarches, demande la part des contractuels et celle des fonctionnaires.

Monsieur MARCHAND répond que les personnes les plus anciennes dans leur poste ont pu bénéficier d'une loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et qu'elles ont pu passer fonctionnaires, avec un simple examen. A ce jour, il estime à 2/3 le nombre de fonctionnaires pour un 1/3 de contractuels.

Il explique, par ailleurs, que le Parc doit posséder un fonds de roulement important car il doit faire les avances des charges de fonctionnement en début d'année en attendant de recevoir les cotisations, et d'autre part, il règle les dépenses des actions avant de percevoir le versement des subventions.

Monsieur MARCHAND indique que le Parc a un petit budget d'investissement, correspondant aux travaux de la Maison du Parc, à l'équipement, ou à du mobilier (panneaux, barrières) acquis.

Il explique que le Parc possède, à côté de son budget principal, un budget opérationnel, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement, qui traduit les choix de la politique du Parc, issus des programmes d'actions préparés par les commissions.

Il demande s'il y a des observations ou des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose donc de présenter aux membres du Bureau le programme d'actions 2021.

9 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Monsieur MARCHAND présente les fiches du programme d'actions.

Il souligne qu'elles sont toutes conçues sur le même modèle et présentent les sites concernés par l'opération, la mesure ou les mesures de la Charte auxquelles l'opération se rapporte, les justificatifs de l'opération par rapport à l'objectif, la nature et le contenu de l'opération, puis le coût et le plan de financement.

Il ajoute que les recettes émanent des Régions et Départements, essentiellement, selon les enveloppes et les modalités de financement qui ont été fixées par les partenaires. Il précise que ce programme fait l'objet de réunions de concertation préalables avec les services des Régions et Départements qui se mettent d'accord sur les plans de financement qui sont proposés ensuite au Bureau et au Comité syndical.

Puis Monsieur MARCHAND présente chaque opération.

Concernant l'assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels :

Monsieur MARCHAND indique que ce partenariat avec le Conservatoire fait l'objet d'échanges entre le Parc et le Conservatoire pour fixer le programme, puis d'un devis très détaillé de la part du Conservatoire, à la manière d'un bureau d'études et enfin d'un rapport d'activités, rédigé à la fin de la mission, sur lequel le Parc s'appuie pour verser sa participation financière.

Concernant les études de la capacité foncière des communes du Parc :

Monsieur MARCHAND estime ce programme très intéressant car la Charte fixe des objectifs en matière de non consommation des sols et de densification et ces études vont permettre de passer à l'opérationnel.

Il observe que, lorsque les communes sont concernées directement par une opération, comme c'est le cas de ces études, elles participent au financement des actions.

Concernant les études pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales :

Monsieur MARCHAND demande s'il y aura des tranches ultérieures.

Sylvie CAPRON répond que oui potentiellement s'il y a des communes candidates, sachant qu'une tranche est en cours à Coye-la-Forêt, Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre, Mours et Senlis.

Concernant l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales :

Monsieur MARCHAND explique que la difficulté rencontrée à Gouvieux est de faire connaître aux habitants ce cahier et suffisamment en amont de leur projet. Il pense que la commission devrait réfléchir aux moyens d'améliorer l'utilisation de ces documents.

Concernant la recherche de typologies architecturales contemporaines intégrées aux tissus bâtis traditionnels :

Monsieur MARCHAND juge ce programme très novateur et intéressant.

Monsieur RENAUD ajoute qu'en 2004, il n'aurait pas été concevable de proposer une telle opération.

Concernant les recherches patrimoniales :

Monsieur MARCHAND demande si le prestataire est pressenti. Sylvie CAPRON répond qu'Aquilon a les compétences et les connaissances historiques de cette région.

Il demande combien de communes seront concernées.

Sylvie CAPRON répond qu'au départ, le budget avait été monté pour 3 communes mais que, devant le coût, il a été proposé de revoir à la baisse les actions de valorisation, qui étaient très nombreuses, de conserver l'enveloppe mais de proposer l'action à 5 communes.

Monsieur MARCHAND demande si les communes sont choisies. Sylvie CAPRON répond que non mais qu'il y a des demandes.

Concernant les circuits d'interprétation des patrimoines :

Monsieur MARCHAND demande quelles sont les communes qui ont déjà bénéficié de ces panneaux d'interprétation.

Sylvie CAPRON répond Senlis, Pont-Ste-Maxence et Luzarches.

Monsieur MARCHAND demande à Pascale LOISELEUR si la commune est satisfaite de ces panneaux et s'ils ne sont pas dégradés.

Madame LOISELEUR, Maire de Senlis, répond qu'ils ne sont pas du tout détériorés, qu'ils apportent un plus à la découverte de la ville, même s'ils sont un peu compliqués, notamment pour les enfants.

Concernant le développement de la marque valeur Parc :

Monsieur MARCHAND demande quels sont les produits marqués et quels sont ceux qui pourraient l'être.

Sylvie CAPRON répond que le Parc a marqué des prestations d'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes, ...), ainsi que des prestations de guides.

Elle ajoute que la marque pourrait concerner des produits agricoles mais avec un cahier des charges très strict, qui ne concerneraient que peu de producteurs, ainsi que des savoir-faire.

Monsieur MARCHAND pense que ce sujet méritera d'être étudié par les commissions.

Concernant les travaux à la Maison du Parc :

Madame NEAU, Conseillère départementale de l'Oise, observe une inversion dans le coût HT et TTC de la fiche.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions sur ce programme d'actions et s'il peut proposer ce programme d'actions au prochain Comité syndical.

Les membres du Bureau autorisent le Président à présenter ce programme d'actions au prochain Comité syndical.

10 - ADOPTION DU CONTRAT DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND explique que la Région Ile-de-France formalise son engagement, notamment financier, dans un Contrat de Parc proposé pour la période 2021/2023.

Il ajoute que ce contrat comprend en annexe une répartition prévisionnelle des dépenses en fonction des orientations définies par le Parc.

Il rapporte que ce Contrat de Parc sera également signé par l'Etat qui s'engage à consacrer 100 000 € par an aux frais de structure du Parc.

Il ajoute que les engagements financiers de la Région Ile-de-France sont conformes à ce qui était prévu dans les annexes de la Charte et rappelle le montant des contributions des autres partenaires au programme d'actions prévisionnel.

Il précise que la Région des Hauts-de-France devrait proposer un contrat de même nature, pour la période 2022/2025.

Il demande s'il y a des questions.

Le Bureau autorise le Président à présenter ce Contrat de Parc au prochain Comité syndical.

I 1 - ADHESION A OISE-LES-VALLEES

Monsieur MARCHAND propose que le Parc adhère à Oise-les-Vallées afin notamment de pouvoir bénéficier du programme partenarial de Oise-les-Vallées.

Il rappelle que le Parc avait déjà signé une convention-cadre de partenariat avec Oise-la-vallée, il y a quelques années.

Il précise que le coût de cette adhésion annuelle s'élève à 1 600 €.

Les membres du Bureau autorisent le Président à présenter cette adhésion au prochain Comité syndical.

I 2 - OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional Oise – Pays de France organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire (étudiants, ...) que le Parc forme.

Par ailleurs, il explique que ces vacataires permettent aussi de renforcer les moyens humains du Parc (encadrement de sorties, manifestations, réunions organisées par le Parc, distribution de la documentation du Parc, réalisation de missions ponctuelles variées...).

Il propose d'ouvrir 600 heures de vacation pour l'année 2021 (jusqu'au 31 mars 2022), contre 900 heures les années précédentes.

A l'unanimité, le Bureau valide l'ouverture de 600 heures de vacation et autorise le Président à les soumettre au Comité syndical.

I 3 - ETUDE DES SERIES DE VEGETATION DE LA FORET DE CHANTILLY COMME PISTES D'ADAPTATION DE LA GESTION FORESTIERE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc contribue activement aux études et recherches menées par l'Institut de France sur la forêt de Chantilly, en vue d'adapter la forêt au changement climatique, tant sur le plan des essences que des pratiques.

Il précise que le Comité technique formé autour de l'Institut de France propose d'ajouter un volet connaissance de la biodiversité ou plus exactement des différentes séries de végétation de la forêt de Chantilly.

Il rapporte que l'étude aurait pour objectifs :

- de réaliser l'inventaire des végétations et des séries de végétations du massif forestier ;

- d'utiliser la connaissance des séries de végétation comme outil prédictif d'adaptation aux changements climatiques et de disposer d'un état de référence de la flore et des végétations

Il ajoute que l'étude de la végétation des lisières, clairières, bords de chemins...devrait permettre de connaître le type de végétation à adapter en forêt.

Il précise que cette étude serait réalisée par le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Conservatoire botanique national du bassin parisien et qu'elle est évaluée à 33 283 € TTC.

Monsieur MARCHAND propose de solliciter un financement de 20 000 € de l'Etat (DREAL Hauts de France) et de mobiliser le fonds « expertises environnementales » à hauteur de 13 283 €.

Le Bureau, à l'unanimité,

- valide cette étude des séries de végétations du massif forestier et autorise le Président à signer les conventions avec les conservatoires botaniques ;
- sollicite la DREAL Hauts-de-France pour un financement à hauteur de 20 000 € ;
- décide de mobiliser le fonds d'intervention « expertises environnementales » pour financer le reste à charge.

14 - MOBILISATION DU COTTRI POUR LE FINANCEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE D'UN POSTE POUR LE PROJET DE RECYCLERIE

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre du contrat d'objectif territorial pour la troisième révolution industrielle (COTTRI), différents objectifs contractuels ont été définis en lien avec l'ADEME et les communautés de communes du territoire et qu'en ce qui concerne l'économie circulaire, l'opération identifiée dans le COTTRI est la création d'une recyclerie avec un objectif de valoriser 300 tonnes de déchets / an dès la première année.

Il rapporte que, suite à l'étude de faisabilité réalisée par un prestataire, la Communauté de communes de l'aire cantilienne a maintenant besoin de renforcer son équipe en ingénierie afin de développer le projet (montage de la gouvernance, constitution juridique, montage financier, etc.).

Il explique que, dans le cadre de l'enveloppe attribuée par l'ADEME qui représente un montant forfaitaire de 280 000 €, il est proposé de participer au financement de ce chargé de projet, pour ce qui relève du projet de recyclerie. Il s'interroge sur le montant.

Sylvie CAPRON précise que la difficulté est que le chargé de mission n'aura pas comme seule mission le projet de recyclerie.

Monsieur MARCHAND interroge Madame NEAU, Vice-Présidente à la Communauté de communes de l'Aire cantilienne.

Madame NEAU indique qu'effectivement le projet de recyclerie ne sera pas l'unique dossier du chargé de mission et indique que 25 000 € de subvention du Parc ont été inscrits au budget de la Communauté de communes.

Monsieur MARCHAND soumet cette proposition aux membres du Bureau.

A l'unanimité, le Bureau décide de mobiliser l'enveloppe du COTTRI pour attribuer à la Communauté de communes de l'Aire cantilienne une subvention de 25 000 € pour le

financement d'un poste de chargé de mission transition écologique, pour la partie de sa mission qui sera consacrée au montage du projet de recyclerie.

15 – INDEMNITES DU PRESIDENT

Monsieur RENAUD rapporte que suite au renouvellement des instances du Parc, il convient que le Comité syndical renouvelle sa délibération concernant les indemnités du Président.

Il explique que les indemnités, fixées par l'article L.333-3 du Code de l'environnement, avec application de la grille prévue par l'article D333-15-1 basée sur la superficie du territoire, se montent à 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 1 205,71 € brut.

Le Comité syndical, à l'unanimité vote l'indemnité d'exercice des fonctions de Président au taux de 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 1 205,71 € brut qui sera présentée au prochain Comité syndical.

16 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND rapporte que les élus de Belloy-en-France ont découvert très récemment que l'Etat avait un projet d'implantation d'une maison d'arrêt de 700 places dans leur commune.

Il explique que le projet présenté aux élus de Belloy-en-France est envisagé sur une surface de 18 ha dont 12 ha en terres agricoles.

Il rappelle que l'objectif premier de la Charte du Parc, que les services de l'Etat nous ont assigné dès le démarrage de l'élaboration de la Charte, est la non consommation des espaces agricoles.

Par ailleurs, il indique que le terrain retenu par le Ministère de la Justice est classé au plan de référence de la Charte, non seulement en espace agricole mais aussi en zone d'intérêt et de sensibilité paysagère.

Il ajoute que ce projet écornerait le corridor écologique relictuel de Belloy-en-France.

Il estime que l'Etat ne peut pas bafouer ainsi la Charte, alors qu'il vient de la valider il y a seulement 3 mois.

Il rapporte, qu'après avoir reçu les élus de Belloy-en-France et en accord avec eux, il a adressé un courrier au Garde des sceaux et Ministre de la Justice.

Monsieur BONTEMPS, Maire-Adjoint de Belloy-en-France, souligne qu'une motion contre le projet a été prise par le Conseil municipal ainsi que par la Communauté de communes Carnelle-Pays-de-France et qu'une pétition rassemble aujourd'hui 2 000 signatures.

Il estime que le courrier, bien structuré, permet d'apporter de bons arguments.

Monsieur MARCHAND explique que c'est toute la force de la Charte du Parc. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre un projet de maison d'arrêt, car ce n'est pas du ressort du Parc, et que ce qui pose problème est le site d'implantation, en totale contradiction avec la Charte.

Il tient à disposition des membres du Bureau le courrier.

Il demande si les autres membres du Bureau ont des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il lève la séance à 21H30.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Yve CHERON